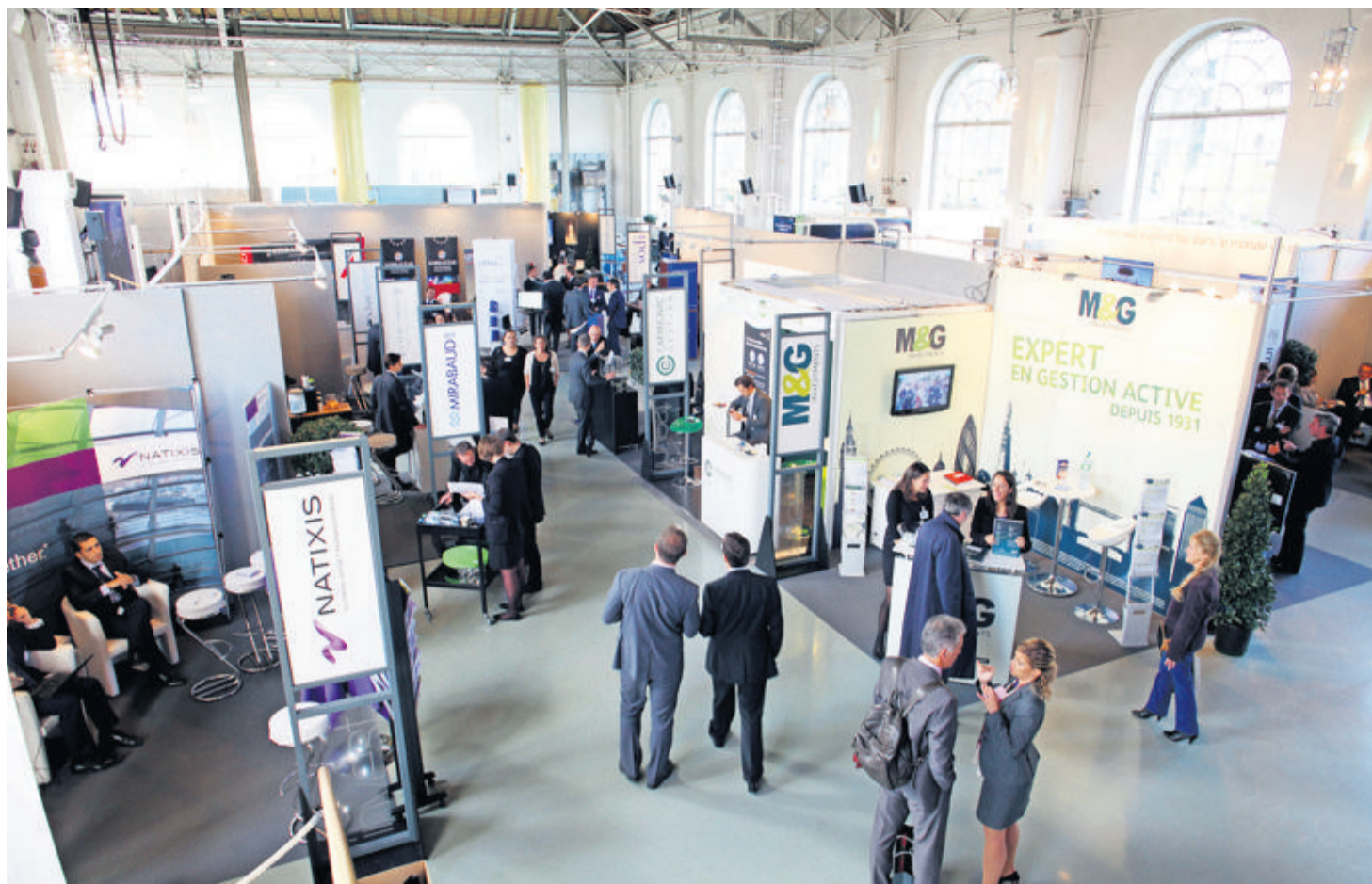


Fiscalité



Pour les gérants de fortune, la menace ne vient pas de France. Ils ont leur regard tourné vers Berne, où se joue la réforme du droit pénal fiscal.

Les gérants complices de leurs clients fraudeurs

Les gestionnaires de fortune peuvent être condamnés par la justice française. Ils ne semblent pourtant pas inquiets

Frédéric Vormus

Lorsqu'un Français a de l'argent non déclaré placé en Suisse et que son administration fiscale le découvre, elle lance une procédure fiscale et pénale contre lui. Les conséquences peuvent être très lourdes (*lire ci-dessous*) mais pas seulement pour lui. En effet, on sait moins que son gérant de fortune indépendant (GFI), très souvent basé à Genève, peut lui aussi être impliqué dans une procédure pénale.

Le juge français en charge de l'affaire peut exercer sa compétence sur un ressortissant suisse, installé en Suisse, comme le confirme un avocat fiscaliste genevois: «Alors qu'en regard du droit suisse le risque pour le gestionnaire est inexistant, selon le droit français, dans des cas de fraudes dites aggravées, un gestionnaire de fortune suisse peut être poursuivi pour blanchiment et risquer une amende allant jusqu'à 2 millions d'euros assorti d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à 7 ans au maximum.»

Finis donc le ski dans les Alpes françaises, les vacances dans le sud ou les achats à la frontière pour les

GFI? Patrick Dorner, directeur de l'Association suisse des gérants de fortune (ASG), confirme ce risque: «Oui, un gestionnaire en Suisse pourra être considéré comme complice d'évasion fiscale en France et être poursuivi comme tel.» En revanche il s'empresse de nuancer: «Non, il est peu probable qu'un gérant se fasse arrêter à la douane sur la route de ses vacances. D'une part parce qu'il aura été préalablement averti par les autorités compétentes, d'autre part, contrairement à un banquier, un gérant ne peut pas aller démarcher des clients en France, ça lui est strictement interdit. Il lui sera donc plus difficile d'être impliqué dans

une démarche active d'évasion fiscale.»

Est-ce que, dans la pratique, des peines à l'encontre des gestionnaires vont tomber? «Il y aura peut-être un cas sur les centaines de gérants.» Ces derniers n'ont pas peur et ne cherchent pas à laisser tomber abruptement leur clientèle française, bien au contraire. Les pourcentages de l'ASG le prouvent. Ainsi, alors que les membres de l'association n'étaient que 14,8% à accueillir des clients français en 2009, ils sont 26% à le faire en 2012, soulignant la croissance des fonds français gérés depuis la Suisse. «Il s'agit d'argent fiscalisé. Impossible aujourd'hui d'ouvrir un compte bancaire si les fonds

n'ont pas été déclarés dans leur pays d'origine. Cet afflux d'argent est la conséquence de l'insécurité dans la zone euro. Les citoyens européens reviennent aux réflexes traditionnels et placent leurs économies en Suisse», précise Patrick Dorner. Ce qui revient à dire, pour le directeur de l'ASG, que la Suisse n'est pas un énorme repaire d'argent provenant de l'évasion fiscale.

D'ailleurs, pour les gérants, la menace ne vient pas de France. Ils ont leur regard tourné vers Berne, où se joue la réforme du droit pénal fiscal, en phase de consultation aux Chambres depuis le 30 mai, et qui pourrait s'avérer bien plus préjudiciable pour leur profession.

La France dégainé la grosse artillerie

● En France, la Brigade nationale de répression de la délinquance fiscale, abusivement appelée police fiscale, jouit des mêmes prérogatives que la police judiciaire. Elle a le droit de mettre les contribuables sur écoute, d'organiser des filatures, de faire de la capture informatique et de garder des suspects pendant quatre jours en garde à vue. Elle peut s'appuyer sur tous les types de preuve, même les fichiers informatiques volés, pour peu qu'ils aient été acquis de manière légale par la brigade. Désormais, la France

met tout les moyens en jeu pour attraper ses fraudeurs fiscaux. Lorsque ceux-ci ont été repérés, ils doivent s'acquitter de très lourdes peines. Voici les conséquences fiscales et pénales du contentieux fictif suivant.

M. Dupont reçoit en 2004 3 millions d'euros d'une succession, placés en Suisse et non déclarés au fisc français. En 2016, il reçoit un avis d'informant que l'administration fiscale française a connaissance de ce compte. Le coût de la procédure fiscale, comprenant le redressement, les pénalités,

l'amende pour défaut de déclaration, les intérêts de retard sur les montants éludés, peut s'élever jusqu'à 3,8 millions d'euros. Il faut aussi ajouter le volet pénal qui, dans le cas d'une fraude fiscale aggravée, peut atteindre 2 millions d'euros, plus des peines de prison pouvant aller jusqu'à 7 ans. L'infraction portant sur 3 millions d'euros pourrait coûter 5,8 millions. Aujourd'hui, dans le cadre de la cellule de régularisation dite Cazeneuve, du nom du ministre du Budget, le coût fiscal pour M. Dupont se serait monté à 800 000 euros. **F.V.**

Un magazine pour valoriser les petits sites Internet

Une publication en ligne explique la communication digitale aux petits commerçants et artisans

Comment favoriser le trafic sur son site Internet? Comment fidéliser ses clients? Qu'est-ce que Google Analytics?

Autant de questions auxquelles il est difficile de répondre pour un artisan, un coiffeur, un restaurateur ou un dirigeant de PME sans faire

appel à un professionnel de la communication. Pourtant ces entrepreneurs ont souvent dû créer un site Internet, qu'ils doivent ensuite gérer, sans avoir forcément ni les moyens, ni le temps de mandater une agence.

Depuis le 16 septembre, un magazine en ligne, *LeMag Web4*, publie régulièrement des articles pour leur venir en aide. «Dans la mesure où nos interlocuteurs ne sont pas tous, de loin, des personnes formées ou sensibles à la

communication digitale, nous avons lancé ce magazine en ligne de vulgarisation des problématiques liées à la communication digitale», annonce Cyril Déléaval, propriétaire de l'agence Web4.

Si la démarche est assurément utile aux béotiens de l'informatique, le magazine sert d'outil marketing à l'agence de création de sites Internet qui le publie. Elle favorise l'échange avec ses clients mais surtout avec ses prospects. En effet, Web4 s'adresse aux petites

entreprises, commerçants et artisans en leur proposant la création de leur site, l'hébergement, le référencement par les moteurs de recherche et leurs adresses mails. «Il ne s'agit pas de sur-mesure mais le client peut choisir l'aspect de son site et les fonctionnalités dont il a besoin sans avoir besoin de dépenser 30 000 francs», explique Cyril Déléaval. **F.V.**

LeMag Web4 Adresse du site: <http://lemag.agencweb4.ch/site/fr/>

Son conseil

Albert Gallegos *



La solitude de l'investisseur

En tant qu'investisseur, vous êtes certainement sollicité par les différents acteurs de la finance qui vous proposent diverses visions et approches. En effet, comme la moyenne des Suisses, vous avez au moins deux relations bancaires et une compagnie d'assurances. Avant de faire votre choix, vous écoutez votre conseiller financier, bien sûr, et consultez également votre entourage, famille ou amis, afin d'avoir leurs avis. Et, paradoxalement, cela a comme conséquence d'augmenter votre indécision face à la multitude et à la divergence des opinions. A juste titre, vous vous posez la question: dois-je faire confiance à mon conseiller financier, qui me propose le dernier produit dynamique venant d'être lancé? Eh oui, qui ne risque rien n'a rien! L'alternative serait-elle de suivre ce meilleur ami qui, ayant tellement perdu en Bourse, place maintenant son argent sur un compte d'épargne avec peu d'intérêt? Son credo est: un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. Face au choix cornélien de prendre des risques pour espérer un rendement intéressant ou de jouer la carte de la sécurité totale, que faut-il faire? Il faut l'admettre, la bonne

réponse n'est pas unique! Eh oui, chacun d'entre nous a ses propres objectifs et son horizon temporel de placement. Il est vain de se comparer aux autres! Il s'agit d'abord de déterminer clairement la raison et le montant souhaité de votre épargne, le temps dont vous disposez pour le constituer et

«Face au choix cornélien de prendre des risques pour espérer un rendement intéressant ou de jouer la carte de la sécurité totale, que faut-il faire?»

votre aptitude à prendre des risques financiers. Ce n'est qu'après que vous pourrez choisir le véhicule financier qui correspond le mieux à votre situation personnelle. N'oubliez pas qu'il faut que vous vous sentiez à l'aise avec votre choix, car il s'agit de votre argent! La décision finale vous appartient.

* Conseil patrimonial et prévoyance, BCGE

Croissance

Le PIB cantonal progresse au 2e trimestre

Le produit intérieur brut (PIB) du canton poursuit sa croissance au deuxième trimestre 2013. Elle s'établit à 1,1% en variation trimestrielle, selon l'Office cantonal de la statistique. Cette évolution est identique aux trois mois précédents (+1,0%). La croissance genevoise continue de dépasser celle de la Suisse. Sur une année, le PIB genevois affiche une hausse de 3,1% alors qu'en Suisse, celle-ci s'élève à 2,5%. Sur toute l'année 2012, le PIB cantonal s'est accru de 1,9%, soit près du double du pays. Les bons résultats de 2012 sont à mettre en regard avec la croissance quasi nulle de 2011 (+0,3%). **F.V.**

Récompense



Fondée en 2005 par Constant Ondo, la société de conseil en innovation Exelop a été récompensée, en Corée du Sud, dans le cadre de «The Global TRIZ Conference Korea 2013», pour son approche dans le domaine de la résolution de problèmes complexes. Existante depuis les années 1940, inventée par des Russes, TRIZ est une méthode permettant de mieux développer l'innovation, dans l'industrie comme dans les services. **R.R.**

Le chiffre

5

C'est le nombre de start-up genevoises figurant dans le classement des 100 «meilleures start-up suisses» rendu public par l'IFJ (Institut pour les jeunes entreprises). Ces jeunes pousses se situent dans des domaines très divers, allant de la santé à l'analyse de données. Andrew Alliance a, par exemple, développé une pipette haut de gamme à destination de l'industrie. PumpTire, de son côté, a mis au point un système permettant d'utiliser sa bicyclette sans devoir gonfler les pneus ou vérifier la pression. **R.R.**

Il a dit

«Personnellement je n'ai jamais cru que c'était bien d'avoir des taux d'imposition différenciés pour les personnes morales»

David Hiler

Lors d'une présentation au salon Invest'13

